



Barème TTC d'honoraires des Ventes

Tous nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Prix net vendeur	Honoraires
jusqu'à 99 999 €	7 %
De 100 000 € à 299 999 €	6 %
300 000 € et plus	5 %

Barème TTC d'honoraires des Locations

Locations saisonnières : 25% TTC

-> Honoraires : 21.75% TTC
-> Mise en place : 1,25% TTC
-> Frais de dossier : 2% TTC
-> Assurance annulation: 3.5% TTC
à la charge des locataires.

Conciergerie :

à la charge des propriétaires.

10% TTC* du loyer net propriétaire avec un minimum indiqué ci-dessous selon typologie:

Studio	50€ TTC
2 pièces	70€ TTC
3 pièces	85€ TTC
4 pièces	100€ TTC
Villa 10 personnes max	200€ TTC

*Base Propriétaire.

Gestion locative :

Frais de gestion : 6% TTC du loyer quittancé à la charge des locataires.

Frais de dossier et de rédaction : 10% TTC du quittancement annuel partagé à 50/50 entre bailleurs et locataires dans une limite de 8€ TTC/m² pour les honoraires de visite, rédaction du bail, recherche de locataires, constitution du dossier et 3€ TTC/m² pour les états des lieux entrants et sortants.